

Accueil / France - Monde / Environnement

Vayrac : Une convention pour la gestion des milieux aquatiques



De gauche à droite : Daniel Freygefond, président du Syndicat mixte pour l'aménagement de la Vézère, Alain Simonet, Francis Ayroles.

[f](#) [X](#) [in](#) [✉](#)

Environnement, Vie locale, Vayrac

Publié le 23/05/2025 à 13:57

Correspondant de la rédaction du Lot

Écouter cet article [i](#)



00:00 / 02:19

Powered by **ETX Majelan**

À Vayrac, le SMDMCA et la CCMC ont signé un accord pour gérer durablement les bassins de la Cère aval et de la Dordogne moyenne.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), confiée aux collectivités par les lois MAPTAM et NOTRe, le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) et la Communauté de Communes Midi Corrèzien (CCMC) ont signé, ce jeudi 15 mai à Vayrac, une convention de partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre de Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) sur les bassins-versants « Cère aval » et « Dordogne moyenne, petits affluents, Maronne aval ».

En accueillant les participants, Loïc Lavergne-Azard, maire de Vayrac et vice-président du SMDMCA en charge de la prévention des inondations, a rappelé que sa commune était soumise au risque d'inondation de la Sourdoire et de la Dordogne. Jean-Claude Fouché, président de Cauvaldor, a souligné l'importance de travailler ensemble pour garantir une bonne qualité de l'eau sur la Dordogne et ses affluents et une bonne gestion des milieux aquatiques au bénéfice de tous.

Après avoir cité un extrait du discours d'Alain Rousset (président du Comité de bassin) lors de la Conférence de l'eau du bassin Adour-Garonne le 29 avril dernier pour rappeler les enjeux de la gestion de l'eau par bassin hydrographique, Valérie Perrier, représentant l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, très satisfaite de la concrétisation de ce partenariat après le travail accompli par les élus et agents des structures, appelle désormais les signataires à se mettre au travail pour atteindre les objectifs fixés.

Nathalie Laborde, vice-présidente de la CC Midi-Corrèzien en charge de la Gemapi, félicitée auparavant par son président Alain Simonet pour son engagement dans le dossier, a rappelé le parcours de ce partenariat, à l'image d'une rivière qui méandre, et qui a pu aboutir grâce au travail constructif engagé par l'ensemble des parties.

Francis Ayroles, président du SMDMCA, a remercié tous les participants pour leur engagement. En soulignant la nécessité de travailler à une échelle hydrographiquement cohérente, il a émis le souhait que ce partenariat soit un premier pas vers une adhésion future au syndicat pour une meilleure mutualisation des moyens humains et techniques et plus d'efficacité, tout en rappelant que la gestion de l'eau se mène sur le temps long. Tous ont souligné la qualité de l'accompagnement technique des élus et des équipes et le soutien financier indispensable de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les projets liés à l'eau et aux milieux aquatiques.

Ont suivi les signatures de la convention et le pot de l'amitié.